



Rupture du pacs et bien immobilier

Par **tedave_old**, le **14/12/2007** à **18:46**

Bonjour,

Je suis en train de rompre mon PACS que j'ai conclu il y a un an. Mon ex compagne vit toujours dans le bien immobilier que nous avons acheté en indivision par le biais d'un prêt immobilier.

A ce jour elle me demande de payer le prêt à hauteur de 50 % alors que je ne vis pas dans les lieux et que je dois de mon côté payer un loyer.

Puis-je exiger de sa part qu'elle verse une sorte de compensation ou loyer pour l'occupation de la maison sachant que nous sommes engagés à payer le prêt immo en tant qu'emprunteur co-emprunteur ?

Merci pour vos lumières.